



Conseil de la Ville

Règlement RV3574 abrogeant le Règlement RV-2003-01-45 constituant la Commission consultative de la culture

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Abrogation du Règlement RV-2003-01-45

Le présent règlement abroge le Règlement RV-2003-01-45 constituant la Commission consultative de la culture.

Adopté le 27 janvier 2026

(signé) Steven Blaney

Steven Blaney, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

(signé) Jean Leblond

Jean Leblond, président du conseil

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 3 FÉVRIER 2026